



LA GAZETTE DE QUEBEC

Est publiée chaque jour, CHEZ SAMUEL NELSON, IMPRIMEUR ET LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE, Landis, mercredis, en anglais; mardis, jeudis et samedis, en français.

ABONNEMENTS: Pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste. Le papier français ou anglais séparément, 20s. p. a., et 6s. frais de poste.

AGENTS.

Table listing agents for Montreal, Trois-Rivières, St. André, Cap-Saint-Jacques, Ste. Anne, La Prairie, Rivière-du-Loup, La Baie, Sherbrooke, Berthier, St. Michel, and Wm. Henry.

NOUVELLES DIVERSES.

—Il était question d'exclure de la chambre des pairs lord Roos convaincu de tricherie aux cartes. Paris, 20 février. —Une nouvelle machine infernale devait être dirigée contre Louis-Philippe. L'homme qui en avait conçu le projet s'est donné la mort après avoir été découvert.

—La police était depuis quelques jours sur les traces d'un nouveau projet d'attentat contre la vie du roi, dont l'auteur était un nommé Champion, ouvrier mécanicien. Des révélations ayant conduit à reconnaître qu'il projetait la construction d'une machine infernale destinée à accomplir son dessein, il a été arrêté ce matin.

—La première connaissance qu'on a eue de ces projets a été donnée par des lettres anonymes adressées à la fois et à diverses reprises au roi et au préfet de police, mais qui ne donnaient que des indications vagues. En comparant l'écriture avec d'autres, et en se guidant d'après le timbre de la poste mis sur les lettres, et qui indiquent le quartier où elles ont été jetées à la boîte, après de longs tâtonnements, on a fini par découvrir que ces lettres étaient écrites par un vieux fripier, père de famille, et qui habitait la même maison que Champion.

—Cet homme avait une connaissance vague et générale des projets de Champion, d'abord parce qu'il le voyait quelquefois, et par les observations qu'il lui faisait lui-même, ensuite par les observations que lui communiquait sa servante, qui était la maîtresse de Champion. Cette fille avait été frappée des différents propos de Champion; elle les avait rapprochés de ce qu'elle avait vu chez lui, et elle avait conclu qu'il machinait quelque projet contre la vie du roi.

—Champion avait été très loin dans ses propos, il lui avait montré, une fois, une maison qu'il se proposait de louer sur la route de Neuilly. On a commencé par arrêter deux hommes très liés avec Champion, et que l'on soupçonnait de tremper dans ses projets; puis on a arrêté Champion lui-même.

—Au moment de son arrestation il a dit qu'il était perdu; qu'il avait encore assez de cheveux pour que le bourreau put montrer sa tête au peuple; mais qu'il n'avait qu'un regret, c'était de n'avoir pas pu mener son projet à bout et faire sauter Louis-Philippe; que du reste il n'en manquerait pas après lui.

—Interrogé par le commissaire de police, il est convenu de tout.

—Trois individus ont été arrêtés avant-hier, jour anniversaire de l'exécution de Fieschi, Morey et Pépin, au moment où ils posaient des couronnes sur la tombe du dernier de ces condamnés, au cimetière du Mont-Parnasse. Ils ont été décriés immédiatement à la justice. Cette manifestation acquiesce peut-être un nouveau degré de gravité si on la rapproche d'un fait qui avait eu lieu la veille. Un service funèbre avait été demandé à l'église française de l'abbé Anzou, en l'honneur de Pépin, pour ce même anniversaire. Les lettres de convocation, adressées, ainsi que le texte l'indique suffisamment, aux frères et amis de la capitale, étaient ainsi conçues: "Vous êtes invité à assister au service funèbre du citoyen Pépin, décapité par les thermidoriens, l'an 44 de la république."

"Santé et fraternité."

—L'autorité a été prévenue à temps, et le service n'a pas été célébré.

—On écrit du département de la Moselle, 23 janvier: "Pendant la nuit du 16 au 17 courant, un préposé des douanes du poste de l'Hôpital a été attaqué par sept contrebandiers, conduisant une cinquantaine de chiens; il a été laissé pour mort sur la place. M. le procureur du roi de Sarreguemines s'est transporté sur les lieux avec M. le juge d'instruction, et si nous sommes bien informés, ils auraient déjà découvert les noms de plusieurs de ces malfaiteurs."

Madrid, 17 janvier.

Le 15, comme nous l'avons dit, les cortès se sont occupées de la discussion du rapport d'une commission nommée dans leur sein pour aviser aux moyens de reconstruire l'église. Il résulte de ce rapport que, par suite des mauvais traitements, des violences et des perscriptions prononcées contre ceux des membres de l'épiscopat qui n'ont point voulu sanctionner les décrets et les actes d'une révolution brutale et sacrilège, plus d'un tiers des évêchés se trouvent aujourd'hui vacants. Le gouvernement a nommé, il est vrai, à la place des évêchés exilés; mais la cour de Rome n'a pu sanctionner, et nia point, en effet, sanctionné ces nominations de tout point illégales. L'Espagne est donc, sous le rapport religieux, dans une situation pareille à celle où se trouvait la France à la fin du dix-huitième siècle.

Cet état de l'église pèse au gouvernement de Christine; il comprend quelle immense impopularité surgit pour lui de ces évêchés brûlés, de ces cloîtres en ruine, de ces évêchés déserts ou envahis par l'intrusion. L'Espagne fut toujours, et avant tout, un pays religieux; le catholicisme pour lequel elle a combattu tout le moyen-âge, a encore toutes ses sympathies; malheur au gouvernement qui oserait tenter de le dédaigner! Le libéralisme s'est longtemps abusé sur ce point. Aujourd'hui il revient de son erreur, et cherche à donner pour gage de réconciliation au pays un concordat. Mais la violence qu'il s'est faite pour arriver à cette résolution, et les mauvais vouloir qu'il y apporte, éclatent dans chacune de ses paroles.

La commission chargée de rédiger les préliminaires de cette négociation débute par d'absurdes exigences. Elle veut que, préalablement, les évêques intrus prennent possession de leurs sièges, et fassent les fonctions épiscopales; elle veut (comme d'ignorance et de ridicule!) que ce soit le nonce pontifical lui-même qui leur intime cet ordre canonique. Un membre de la commission se montre plus modéré; il désire que la commission procède moins vite, qu'elle médite davantage ses projets; et aussitôt le libéralisme éclate d'impatience, et se répand en menaces brutales, ou burlesques, ou faufuronnées. C'est ce qu'attestent les débats impies que nous transcrivons dans toute leur intégrité pour la consolation de certains vieux journaux français qui retrouveront là mot à mot leur langage d'autrefois, et cette éloquence qu'on a l'impression aujourd'hui de qualifier quelque part de trivialité et de vieilleries.

M. GONZALEZ ALONZO. Quoique membre de la commission, je combattrai le rapport, notamment parce qu'il a pour résultat inévitable de mettre dans une fautive position les évêques élus et consacrés, en les forçant d'exercer leur ministère, bien qu'ils n'aient pas encore reçu de Rome la bulle de confirmation. La cour de Rome ne cède jamais, et si vous adoptez le rapport de la commission, votre vote sera considéré comme la onzième persécution de l'église, de même que la mesure adoptée par les cortès en 1828 a été regardée comme la dixième. Les évêques qui n'attendraient point la bulle de confirmation seraient les plus grands ennemis de Rome, et jamais ils ne pourraient obtenir leur pardon.

—La puissance de Napoléon était immense, et cependant il ne parvint jamais à obtenir les bulles pour l'archevêque de Paris. Il me paraît absolument nécessaire que la commission moderne se zèle et prête une attention spéciale à la préparation de ces travaux dans un esprit convenable. Si ensuite Rome ne cède pas, nous dirons: Voici la limite que Rome ne peut franchir. Je voudrais que la commission s'expliquât plus nettement relativement à la pension anti-canonique, car il y a des corps privilégiés qui pourraient s'imaginer n'être pas compris dans la mesure. On pourrait ajouter ces mots: "Y compris tous ceux qui dépendent du conseil des ordres." Je sais que rien n'est plus scandaleux que l'accumulation de plusieurs bénéfices sur la tête d'un seul individu, et que la suppression du cumul n'atteindra pas les bénéficiaires pauvres.

—Une lettre du Caire dit que le fameux explorateur Cavriglia, sans se rebuter des difficultés, prétend découvrir les mystères que cache, à ce qu'il croit, les Pyramides. Le muséum anglais a envoyé en Egypte des ordres pour le transport de la fameuse figure de Sésostris antrofolée placée au centre de la belle ville de Memphis, et qui maintenant est presque enfouie dans un marais immonde de Mehrehany. Londres possédera bientôt la figure la plus colossale du monde, et en même temps la plus belle tête dans des proportions gigantesques. Par les soins de Méhémet-Ali, l'on commence un chemin de fer pour le transport de la pierre à Tourah, six milles S. E. du Caire. Ce chemin de fer, qui aura plus de cinq milles de longueur, ira des montagnes de Mokatam au Nil.

Le Havre, 16 janvier.

Le navire la Mathilde, commandé par M. Garnot, vient d'arriver dans notre port avec les six jeunes ambassadeurs madécasses que ce navire a pris à Madagascar pour les transporter en France et en Angleterre. La Mathilde, en revenant en Europe, a touché, comme on l'a dit, à Maurice, où les ambassadeurs qu'elle transportait ont été reçus avec distinction, et ensuite à Bourbon, où ces envoyés n'étaient pas attendus.

Voici quelques détails sur les six ambassadeurs: ils parlent et écrivent tous l'anglais avec une grande facilité et une pureté remarquable: le prince Andriantsitohaina, colonel; Andriantschojo, lieutenant-colonel, officier du palais; Ramankoraisina, lieutenant-colonel; Ranera, major; Ra Havolaby; Rasatanabo.

—Nous lisons dans le Journal du Havre: "On aurait tort de croire que les indigènes de Madagascar, que nous avons reçus avec bienveillance chez nous, ne sont que peu susceptibles de comprendre leur position et toutes les nouveautés de notre civilisation: ces jeunes gens au contraire, joignent à beaucoup d'intelligence naturelle, un tact qui paraît avoir été cultivé avec soin. Leur politesse, leur réserve et leur caractère observateur, ont frappé tous ceux qui ont pu les entretenir quelque temps sur leurs mœurs, les ressources et les dispositions de leur pays, et tout nous porte plus que jamais à affirmer que l'alliance qu'on nous offre aujourd'hui avec un peuple aussi peu connu que celui de Madagascar, n'est pas une chose à dédaigner dans l'état actuel de notre marine et de notre commerce."

—Plusieurs journaux ont annoncé le départ du général Rigny pour Marseille. Ce départ aurait été accompagné, nous assure-t-on, des circonstances suivantes:

M. le général de Rigny, inopinément arrêté par deux gendarmes, sur un ordre signé de M. le ministre de la guerre, n'aurait obtenu d'autre concession que celle de s'entretenir pendant quelques instants avec M. le baron Louis son oncle; on l'aurait fait ensuite monter en voiture, où, accompagné de la même escorte, il se serait ensuite mis en route pour Marseille. Arrivé dans cette ville il a dû, ajoute-t-on, être écroué dans la prison militaire. On attribue cette sévérité inusitée à une altercation très-vive que le général de Rigny aurait eue avec M. le général Bernard, relativement à l'expédition de Constantine sur laquelle M. de Rigny avait préparé une brochure dont on a cherché à entraver la publication.

(Droit.)

—On lit dans le journal ministériel:

Le ministre du commerce et des travaux publics doit très prochainement porter à la chambre des députés les deux projets de loi, si impatientement attendus, sur les chemins de fer à établir de Paris à Bruxelles et de Paris au Havre. Cette présentation a été retardée jusqu'ici parce que l'on attendait une délibération de la chambre de commerce du Havre, qui n'est parvenue que tout récemment à l'administration des ponts-et-chaussées. Tout donne lieu de penser que les projets seront adoptés dans la présente session, et l'exécution des travaux pourra être commencée immédiatement, au moins en ce qui concerne le chemin de fer de Paris à Bruxelles, pour lequel les fonds, fournis en grande partie par des capitalistes belges, sont prêts dès à présent.

—Les dernières nouvelles (de Madrid) annoncent que le ministre de l'intérieur, M. Lopez, a obtenu un congé de 20 jours, motivé sur l'état de sa santé. Provisoirement, il doit être remplacé par M. Armentariz, chef d'une division au ministère de l'intérieur et député de la Navarre aux cortès.

—Accusé d'avoir abandonné son commandement sans autorisation, le général Narvaez a dû quitter Madrid pour se rendre à Cuenca, séjour qui lui est assigné jusqu'à nouvel ordre.

—Une lettre du Caire dit que le fameux explorateur Cavriglia, sans se rebuter des difficultés, prétend découvrir les mystères que cache, à ce qu'il croit, les Pyramides. Le muséum anglais a envoyé en Egypte des ordres pour le transport de la fameuse figure de Sésostris antrofolée placée au centre de la belle ville de Memphis, et qui maintenant est presque enfouie dans un marais immonde de Mehrehany. Londres possédera bientôt la figure la plus colossale du monde, et en même temps la plus belle tête dans des proportions gigantesques. Par les soins de Méhémet-Ali, l'on commence un chemin de fer pour le transport de la pierre à Tourah, six milles S. E. du Caire. Ce chemin de fer, qui aura plus de cinq milles de longueur, ira des montagnes de Mokatam au Nil.

Janovre, 13 janvier.

Nos deux chambres sont en ce moment occupées à délibérer sur le projet de loi qui a pour objet la réglementation des droits afférents aux israélites. La première chambre a adopté une disposition d'après laquelle les juifs ne peuvent être membres ni de l'assemblée générale des états, ni même des assemblées provinciales, et ne doivent être promus, en règle générale, à aucun emploi public. Cependant le ministère a la faculté d'admettre en leur faveur quelques exceptions. Les mariages entre chrétiens et israélites sont également prohibés dans ledit projet de loi. (Mercure de Souabe.)

—On écrit de Trieste, 14 janvier:

"Des lettres que nous venons de recevoir annoncent que le vaisseau de guerre français qui devait escorter en Grèce S. M. le roi Othon a fait naufrage près du cap Monte-St-Angelo et qu'une partie de l'équipage a péri."

Pesth (Hongrie), 22 janvier.

Il résulte des derniers détails publiés sur les mouvements de la bande du brigand Schubri, que poursuivie par un détachement qui la serait de près, cette bande s'est retirée dans le Bonnas. Entrée par surprise dans un domaine de l'archiduc Charles, ces bandits ont emporté tout ce qu'ils ont trouvé. La liste des hommes composant cette bande, livrée à l'autorité par Milfay, le complice de Schubri, qui a été décapité, contient des renseignements curieux sur cette bande. Schabri n'en est pas l'unique chef. Outre ce brigand, âgé de 27 ans, ses camarades reconnaissent plusieurs sous-chefs, et parmi eux le déserteur Piska. On ne peut reprocher aucun homicide à Schubri, si ce n'est dans une seule circonstance. Un voleur qui contre ses ordres avait pillé un pauvre paysan, a payé de suite sa témérité. La morale de Schubri consiste à n'attaquer que les riches. (Mercure de Souabe.)

A VENDRE au bureau de La Gazette de Québec, quelques exemplaires du magnifique HYMNE AU CHRIST de M. A. DE LAMARTINE, sur beau papier de couleur; 12 pp. in-18; prix 2d. 18 mars 1837.

A VENDRE, au bureau de La Gazette de Québec, rue de la Montagne, n. 14, un superbe TABLEAU à l'huile du Saut de Montmorency. 5 mars 1837.

QUEBEC:

LUNDI, 4 AVRIL, 1837.

Il n'y a rien de plus récent que les nouvelles reçues par la voie du Havre et de New-York dont nous avons donné samedi un sommaire d'après un journal de Boston.

AFFAIRES DU CANADA.

Voici principalement ce qui a fait dire dans les journaux que lord John Russell avait annoncé pour le 24 février une motion relative aux affaires du Canada:

"Le 16 février, dans la chambre des communes, sir George Grey, interpellé par M. Ewart, a dit que les commissaires chargés d'une enquête sur les affaires du Canada n'avaient pas encore présenté leurs rapports au gouvernement, quoique la rédaction d'une partie de ces rapports fut, à ce qu'il croyait, dans un état avancé."

"M. Ewart a demandé si l'on avait l'intention, comme cela devait se faire, de déposer ces rapports sur le bureau de la chambre à mesure qu'ils paraîtraient?"

"Sir George Grey a répondu que jusqu'à ce qu'il eût pris lecture des documents en question, il ne pouvait faire aucune promesse au nom du gouvernement."

"M. Ewart a déclaré alors qu'il croirait devoir demander la production des documents."

"Sir George Grey a répliqué que le gouvernement n'entendait pas en refuser absolument la production successive, mais qu'il se réservait seulement le droit de se mettre auparavant au fait de leur contenu."

"M. Roebuck a dit qu'il voudrait savoir de l'honorable sous-secrétaire d'état pour les affaires étrangères (P) si l'on se proposait de donner communication à la chambre des rapports des commissaires du Canada avant de l'inviter à exprimer une opinion sur les affaires de ce pays?"

"Lord John Russell a fait une réponse affirmative, ajoutant qu'il espérait pouvoir déposer lundi sur le bureau certains papiers relatifs à ce sujet."

On lit dans la correspondance de Londres du Vindicator, en date du 14 février:

"J'ai mentionné dans ma dernière lettre quelle était la situation des affaires canadiennes dans la chambre des communes, et entre autres choses, que le rapport des commissaires avait été mis sur la table. J'appréhends maintenant que nous ne pourrions le voir que le 23 du courant, et pour les raisons singulières que voici: Les commissaires proposent un plan pour arranger les difficultés du Bas-Canada; les ministres ont aussi leur plan favori qui diffère, à ce qu'on me dit, essentiellement de celui des commissaires. Dans ces circonstances, lord John Russell ne veut pas que les membres s'attachent au plan des commissaires avant que Sa Seigneurie ait développé le plan des ministres à la chambre le 23. Je pense que l'objection réelle de lord John et de ses collègues à l'impression et à la distribution du rapport, est que les journaux en discuteraient la seule marche propre à pacifier le Canada et arrangerait ainsi la question d'une manière qui ne s'accorderait pas avec les vues des ministres."

"M. Leader devait faire motion pour avoir un rapport des noms des colonies britanniques ayant des législatures locales, dont des branches sont électorales; des colonies dont les législatures sont entièrement nommées par la couronne; et des colonies gouvernées par ordre de la couronne sans l'intervention de législatures locales: aussi, les noms de toutes les personnes nommées par mandats ou ordre de la couronne, membres du conseil législatif d'aucune colonie britannique depuis 1820 jusqu'en 1836 inclusivement."

Le Sun, journal de Londres, du 22 février, s'exprime ainsi:

"L'état des affaires dans le Bas-Canada est déplorable. Nulle concession qui n'aura pas pour objet des changements fondamentaux à la constitution ne satisfait désormais l'assemblée. Il a été communiqué au parlement, par ordre du Roi, des copies des dépêches échangées entre lord Glenelg, ministre des colonies, et lord Gosford, gouverneur-chef du Bas-Canada, depuis le 12 novembre 1835 jusqu'au 20 novembre 1836; et nous n'avons pas besoin d'autre preuve pour nous convaincre que la question maintenant en débat dans les Canadas ne sera résolue d'une manière définitive par aucune mesure à laquelle les conseillers constitutionnels de la couronne aient jusqu'ici pensé sérieusement. Nous craignons qu'il n'y ait quelques membres du gouvernement du Roi qui manquent du courage nécessaire pour aborder franchement les difficultés réelles. Si ces mesures que nous savons être maintenant projetées par le cabinet britannique pour tranquilliser les Canadas avaient été adoptées en 1824, elles auraient assuré d'une manière permanente la paix et le bonheur des habitants; mais le délai apporté à leur adoption les rend tout-à-fait inutiles. Même aussi tard que 1832 il était au pouvoir de lord Stanley et de ses collègues, en agissant avec décision, de rétablir l'harmonie entre le gouvernement local des Canadas et la métropole, sans recourir aux mesures extrêmes qui sont maintenant devenues indispensables pour la conservation des seules possessions de conséquence qui nous restent dans l'Amérique du Nord."

Des dépêches ont été expédiées du bureau colonial à lord Gosford, le 2 février.

Sir Charles Grey eut une entrevue avec le secrétaire colonial le 4 février.

Les juriconsultes de la couronne ont déclaré la capture du Vixen légalement faite par l'escadre russe. Ainsi s'évanouit un sujet de rupture entre l'Angleterre et la Russie qui a pendant quelques semaines fourni de l'aliment aux spéculations politiques.

L'aventureux duc de Brunswick a offert, dit-on, une somme très-considérable à M. Green pour l'engager à tenter avec son attelage un voyage en ballon jusqu'en Amérique. Il paraît que M. Green hésite. Il redoute le sort d'Icare, ou celui de Phaëton; il n'a pas su, comme le premier, se fabriquer des ailes pour diriger sa course aérienne, et son char est aussi difficile à gouverner que celui du second.

Les dernières nouvelles reçues de la Floride annoncent que la guerre est définitivement terminée. Les principaux chefs indiens ont signé un traité par lequel ils consentent à cesser toutes les hostilités et à se rendre tous à Tampa avec leurs familles pour y être transportés dans les provinces de l'Ouest. On croit que le seul chef qui n'ait pas encore signé, ou pense qu'il le fera prochainement.

"Rien de nouveau sous le soleil."—L'annuaire du bureau des longitudes pour 1837 contient, entr'

autres notices historiques scientifiques, par M. Arago, une histoire des machines à vapeur. On ne sera pas peu étonné en apprenant que l'usage de la vapeur comme force motrice, dont les français et les anglais disputent l'invention aux américains, était connu par Héron d'Alexandrie, 130 ans avant Jésus-Christ.

Schérif de Montréal. — Le "désappointement". — Eléments essentiels de l'aptitude aux emplois publics. — Motifs de l'appui donné, retiré, puis redonné, puis retiré de nouveau à l'administration de lord Gosford. — Quels hommes ont "la confiance du peuple", et comme quoi ils peuvent la vendre au gouvernement pour "les premiers fruits apportés de la terre promise". — A quoi tiennent "de nombreuses convictions", et comme quoi les "destinées d'un pays" dépendent du refus d'une "place à un patriote" aspirant à devenir "bureaucrate" ou "oligarque".

Nous extrayons quelques extraits du Canadien et d'autres journaux, relativement à la nomination de M. de Saint-Ours à la place de schérif du district de Montréal, faite, à ce qu'il paraît, au grand "désappointement" des patriotes, tant de la majorité que de la minorité.

Voici d'abord ce que dit la Minerve, organe de la majorité, en citant un article du Canadien, organe de la minorité de la chambre:

"Qui sera le nouveau schérif? Savez-vous que c'est un nommé Schérif? Voilà la question que s'adressent depuis quelque temps toutes les personnes qui prennent quelque part aux affaires. La voix publique ne désignait dans le principe qu'un ou deux personnes, dont une surtout paraissait réunir l'approbation générale. Ensuite plusieurs autres bruits se répandirent et le nombre de ceux qui étaient sur les rangs s'accrut à un tel point qu'il serait difficile et ridicule de tous les désigner. — Tous les esprits étaient en suspens. Rien ne transpirait. Les organes du château même gardaient le silence. — Cependant la malle de ce matin apporte le Canadien qui nous apprend enfin que l'honorable Roelch de St. Ours, seigneur de St. Ours, conseiller législatif à vie, a été nommé à la place importante de schérif! Nouveau débat de la part de ceux qui ne croient pas à cette nomination. D'ailleurs M. de St. Ours acceptera-t-il cette place? Voilà ce que se demandent plusieurs personnes. Le Mercury assure, néanmoins, qu'il a refusé."

"Le Mercury dit qu'il a été question de M. de Rocheblave! Il fallait donc absolument à lord Gosford un conseiller pour remplir cette place!"

"Nous reproduisons les articles du Canadien et du Mercury à ce sujet. Espérons que lord Gosford se décidera bientôt sur le choix qu'il doit faire, car il pourrait bien être la cause de quelques grands malheurs!!"

"L'éditeur du Canadien s'exprime ainsi au sujet de cette nomination. Ses remarques paraissent avoir été écrites sous l'influence d'un désappointement."

[Extrait du Canadien.]

"Depuis plusieurs jours le bruit d'une vacance dans cet office était devenu une certitude, et on en était à désigner un successeur, sans assurance cependant: ce n'était que de vagues suppositions; mais depuis samedi dernier un concours de circonstances remarquables n'ont presque plus laissé de doute sur la personne qui doit être nommée, et ce n'est aucune de celles que la rumeur publique avait désignées. Ceci pourrait faire présumer que la nomination n'est pas des plus heureuses pour l'administration actuelle, qui s'est exprimée si clairement sur l'esprit dans lequel ses nominations seraient faites. . . . Le chef de l'administration a déclaré que dans tous pays celui qui s'est rendu agréable à la masse du peuple possède un des éléments les plus essentiels de l'aptitude aux emplois publics, et le nouveau schérif serait un homme qui depuis sa nomination au conseil législatif a, par la généralité de ses votes dans ce corps et par sa conduite publique lors de ce corps, perdu la confiance du peuple. Il est vrai que pour compenser le manque de ces deux conditions essentielles, si elles étaient compensables, le nouveau fonctionnaire se présente avec un caractère privé sans reproche, avec une position sociale qui offre de puissantes garanties; position sociale telle même qu'elle peut suffire du contact d'un office assez inférieur sous le rapport de ses attributions."

"Le lecteur attend sans doute avec quelque impatience le nom du nouveau schérif, eh bien, c'est l'honorable M. de St. Ours, conseiller législatif, et seigneur de St. Ours."

"Ceux qui ont conseillé cette nomination ont rendu un fort mauvais service à lord Gosford, car il a été des armes aux amis de l'administration de ce dernier, et il en a mis de nouvelles aux mains de ses ennemis. Une administration à laquelle il a été donné jusqu'à présent de faire si peu de chose, ne peut prendre assez de soin dans ce qu'elle fait; ceux qu'elle consulte devraient lui faire éviter les objections moins sérieuses. Ils devraient chercher à augmenter la confiance d'une part, à diminuer les défiances de l'autre, en un mot à lui acquiescer de l'appui chez le peuple; et nous devons le dire, la nomination actuelle n'obtiendra rien de tel à l'administration, si ce n'est peut-être parmi les restes épars et impuissants des familles seigneuriales qui au lieu de se mettre comme de nouveaux Moïse, à la tête d'un peuple que poursuivaient de nouveaux Pharaon, se sont mises au contraire pour la plupart à flatter les ennemis de ce peuple et l'ont laissé s'engager seul dans la ruine de la liberté et de l'égalité. . . . Aussi l'influence politique de cette classe est-elle nulle, et les gouvernements qui croient pouvoir s'appuyer sur quelque chose de solide en s'y appuyant verront bien vite leur erreur. La force du pays, c'est dans les professions libérales, dans la haute industrie, en un mot, dans les classes travaillantes, qu'elle se trouve; elles seules ont la confiance du peuple, parcequ'elles seules se sont toujours montrées à la tête du peuple au jour du combat et c'est avec ces hommes seuls qu'on réussira à gouverner le pays. Un gouvernement qui voudra gagner la confiance du peuple ne devra pas envoyer les premiers fruits apportés de la terre promise à ceux qui sont restés en Egypte; car ce serait encourager la défection, la faiblesse, la servilité, et le peuple a le plus grand intérêt à ce que le gouvernement n'agisse pas sur ce principe."

Dans un article subséquent le Canadien dit:

"La Gazette de Québec (feuille anglaise) trouve plaisant que le Canadien, le Vindicator et la Minerve informant le chef de l'exécutif de ce qu'il devrait faire dans certaines occasions, et avec quelle espèce de gens il peut gouverner le pays, lorsque les partis qu'ils représentent sont tous convenus qu'il n'y aurait pas de gouvernement du tout dans le pays avec leur co-opération, à moins qu'il ne se fit des changements constitutionnels, qui ne dépendent pas du gouverneur."

"Répondant pour nous seul, en notre qualité de"

représentant d'un parti, que la Gazette veut bien nous donner, nous dirons que nous ne sommes jamais convenu qu'il n'y aurait pas de gouvernement de tout avec notre coopération à moins qu'il ne se fit des changements constitutionnels, si par ces derniers mots la Gazette entend des changements dans la forme de la constitution, et cela surtout dans l'intervalle qui devait s'écouler jusqu'à la décision finale des autorités impériales sur le rapport de leurs Commissaires; mais nous avons exigé entre autres choses que le conseil législatif fût, en attendant, réformé dans son personnel de manière à assurer à la législation son cours régulier sur les intérêts généraux du pays, abstraction faite des mesures de réforme en litige entre la représentation du pays et le bureau colonial. C'est de cette manière que nous avions promis notre appui à l'administration pour la dernière session. Nos conditions n'ayant pas été remplies, et ne voyant rien d'utilité au peuple à résulter d'une session coûteuse, nous avons dû concourir à la décision qui a été prise de suspendre les travaux législatifs.

Et dans un troisième article il prédit ainsi un changement dans le "cours des destinées du pays," et l'ébranlement de "nombreuses convictions," à cause de la préférence accordée à "un seul homme" sur un autre dans la distribution des "premiers fruits de la terre promise":

"Nous ne savons si celui ou ceux qui ont avisé Son Excellence en cette occasion ont prévu les conséquences de l'acte en question, mais il n'est pas improbable que cet acte n'ait l'effet de changer le cours des destinées du pays, en affaiblissant la résistance qui aurait pu être opposée à une opinion politique extrême, dont les tendances sont au renversement de l'état politique actuel. Une immense, une incalculable responsabilité pèse donc quelque part; car ce n'est pas, dans un temps de crise politique, une circonstance indifférente que celle qui affaiblit une nuance d'opinion pour en renforcer une autre: un seul homme, un seul acte de plus ou de moins, ou d'une espèce plutôt que d'une autre, c'en est assez pour ébranler de nombreuses convictions, et faire pencher la balance du destin d'un côté plutôt que de l'autre."

A ces extraits, sur lesquels nous aurons peut-être occasion de revenir un jour, nous ajouterons ce que dit à ce sujet l'Ami du Peuple:

"Nous ne pouvons laisser ce sujet sans dire un mot de la sortie ridicule et indécente du Canadien contre l'honorable M. de St. Ours. M. Parent paraît ne pas approuver ce choix; et la manière dont il le blâme dénote un désappointement qui n'a pas échappé aux yeux des patriotes eux-mêmes. Nous avouons que la manière dont il parle de ce choix nous a surpris. De tout temps les patriotes de cette province se sont plaints de ce que les places lucratives n'étaient jamais données aux Canadiens; c'est là un de leurs griefs les plus violents et les plus constants. Eh bien, voici qu'aujourd'hui la place la plus lucrative du Bas-Canada est offerte à un Canadien de race pure, respectable sous tous les rapports et digne de toute la confiance publique, et ce sont encore des Canadiens qui s'offensent de cette nomination. M. de St. Ours est un homme qui a l'estime de tous les partis et dont le seul crime aux yeux des patriotes est une opinion politique trop modérée et un refus continu de partager les excès de la chambre ou de la minorité du conseil. Aussi le Canadien qui ne savait de quoi l'accuser lui fait-il les plus singuliers reproches. D'abord c'est, selon lui, un crime pour M. de St. Ours d'appartenir à la classe de l'ancienne noblesse, que le Canadien dit être sans influence. Lord Gosford n'aurait point dû prendre parmi les seigneurs le shérif de Montréal. C'était parmi les avocats qu'on devait le choisir. Ces messieurs ont, à ce qu'il paraît, le monopole de tous les talents et de toute l'influence de la province. M. Parent n'a pas osé dire tout à fait qu'un greffier en loi pouvait seul remplir dignement cette place, mais il est aisé de voir que c'était là sa pensée.

"La morale du Canadien en cette affaire, n'est pas tout à fait des plus pures; elle se réduit à ceci. Flattez ceux qui sont puissants et méprisez, abandonnez ceux qui ne le sont point. Donnez telle place à tel homme, quel qu'il puisse être d'ailleurs, parce que la classe à la quelle il appartient est nombreuse bruyante et influente. Refusez à tel autre qui la remplira bien mieux et qui offre toute la responsabilité désirable, parce qu'il appartient à une classe moins nombreuse, plus tranquille et moins influente par là même. Ceci est beaucoup plus diplomatique que juste et honorable.

"Le Canadien fait ensuite à M. de St. Ours, le reproche de n'être pas en Moyse. Certes nous n'avons jamais ouï dire encore que pour être shérif de Montréal il fallait avoir passé la mer rouge à pied sec. Nous plaignions d'ailleurs l'homme qui voudrait s'élever en Moyse parmi nos patriotes; il aurait trop de vœux d'ora détruire; trop de faux prophètes à démasquer et à confondre, trop de rebelles à châtier."

Nous croyons que l'Ami du Peuple se trompe quant à la pensée du Canadien. L'éditeur de ce dernier journal, quoique greffier en loi, a tant d'aversion pour la bureaucratie qu'il ne peut pas la sentir d'une lieue.

Le bazar pour le soutien de l'Asyle des orphelins attaché à l'école nationale s'ouvrira demain et sera continué jeudi. Les dames qui sont à la tête de cette œuvre ne manqueraient pas sans doute de recevoir, elles aussi, des preuves de cette rivalité de bienfaisance et de cette absence d'étroits préjugés qui distinguent en ces occasions les citoyens de Québec.

Les recettes du bazar de Saint-Roch se sont montées à £458, 17s, sur qui il a été distribué aux pauvres malades, par M. le curé de Saint-Roch, dépositaire de cette somme, à venir jusqu'à 3 de ce mois, £413, 6s. Restait à distribuer, £45, 11s.

Le Farmer's Advocate de Sherbrooke annonce que le colonel McDougall, du 79^e, est attendu ce printemps avec un nombre d'écossais qui doivent s'établir sur ses terres.

ETAT DE LA PRISON DE QUÉBEC LE 1^{er} AVRIL 1857.

Condamnés civils.....	51
Condamnés militaires.....	5
Détenus sous prévention.....	27
Pour vagabondage, etc.....	90
Débités.....	5
Total.....	178

—On dit que les revenus provinciaux de cette année sont de 35,000 louis moindres que l'année dernière. On attribue principalement cette diminution à celle qui a lieu dans l'importation des alcools des Isles, qui ont été remplacés par le whisky distillé ici et dans le Haut-Canada. (Canadien.)

—Le nouveau sursis du soldat Gillan s'étend jusqu'au 10, jour fixé pour l'exécution de Chambers et Mathieu. (Idem.)

La cour des commissaires a, pour la première fois, mardi, exercé le privilège qu'elle a d'envoyer un avocat en prison pour mépris de cour. Un membre du barreau s'étant, dit-on, permis des expressions peu convenables envers la cour, MM. Trudeau et Fabre qui siègeaient alors le condamnèrent à 45 bagues de prison. (Ami du Peuple.)

— Dans une session spéciale de la paix les magistrats ont résolu de consacrer une somme de £800 à l'achat du terrain appartenant aux sœurs grises, qui est nécessaire pour prolonger la rue McGill jusqu'au bord de l'eau. Les religieux demandent pour ce terrain une somme de £1250. La ville fournira £800 payables en 4 ans, par paiements annuels de £200. Le surplus de la dite somme de £1250 devra être fourni par souscriptions volontaires. (Idem.)

— De nouveaux accidents ont eu lieu encore sur la glace; mardi dernier un charretier de Montréal en revenant de Laprairie a perdu son cheval et sa voiture qui furent engloutis sous la glace, et a été sur le point de perdre la vie lui-même. Une autre voiture a passé à travers la glace près de Répigny, mais on est parvenu à tout sauver. (Idem.)

— M. Latham, de Québec, partit de l'Hôtel de M. Armstrong, Trois-Rivières, à neuf heures du matin, et l'entraîna à l'Hôtel de l'Ottawa, rue McGill, en cette ville, vingt minutes avant neuf heures du soir. Il avait fait ce trajet de 90 milles en 11 heures avec le même cheval, s'étant arrêté deux heures et demie à Berthier. (Idem.)

AUX PROTESTANTS DES ETATS-UNIS.
Les soussignés protestants nommés pour visiter Montréal, et examiner le couvent de l'Hôtel-Dieu, et publier un récit fidèle de leur exploration, informant le public par les présentes, que, grâce à la divine providence, ils sont prêts à remplir les devoirs qui leur sont imposés; et que sitôt que l'ordre dûment authentifié pour l'admission au couvent et dans l'île des sœurs, aura été reçu de Monseigneur Lartigue, l'évêque catholique de Montréal, ils feront les arrangements nécessaires, aussitôt que cela sera convenable, pour déterminer autant que cette épreuve le permettra, la vérité ou la fausseté des "épouvantables révélations," de Maria Monk.

GEORGE HALL,
SAMUEL B. MORSE,
DAVID WESSON,
JOHN J. SLOCUM, par son frère,
THOMAS HOGAN, comme architecte.
New-York, 17 mars, 1837.

NAISSANCE.
Samedi dernier, la dame de M. le docteur Labrecque, à mis au monde un fils.
A Ste-Marie Nouvelle-Beauce, le 1^{er} courant, la dame d'Oct.-C. Fortier, écuier, M. D., a mis au monde un fils.

DÉCÈS.
En Irlande, le 20 de janvier, à l'âge de 82 ans, dame Eleanor Hirmie, veuve de l'honorable Arthur Davidson, et-dernier juge de la cour du Banc du Roi à Montréal.
A Saint-Armand-Est, le 20 mars, James Abbot, écuier.

VENTES A L'ENCAN.
Meubles de ménage.
Seront vendus JEUDI le SIX du courant, à la maison de feu C. D. PLANTE, écuier, rue St-Joseph: 1^o une succession, consistant en sofa, tables, chaises, lits de plume, matelas, bandes, vaisselles, verreries, cristaux, outils de menuisier, et une variété d'autres articles. Vente à l'heure P. M., pour argent comptant avant la livraison des articles.
A. B. SIROIS, notaire.
Québec, 3 avril 1837.

Sera vendu aux Trois-Rivières, le MARDI 16 mai 1837, s'il ne l'est pas avant à l'enchère: 1^o UN TERRAIN en JARDIN, avec MAISON et dépendances, situé rue Notre-Dame, dans la dite ville, contenant 110 pieds de front sur 192 pieds de profondeur, et appartenant à M. CHISHOLM. Ce lieu réuni, qui joint à la fois des agréments de la campagne et des avantages de la ville, commande une vue très-étendue sur le fleuve St-Laurent, contre les envahissements duquel il est défendu par un quai haut et solide, à quelques pas duquel passent les navires. Il n'y a point de plus belle récréation d'été, l'air étant pur et la situation extrêmement saine. La seule charge est une pension viagère de £25, en faveur d'une personne avancée en âge. Pour plus amples informations s'adresser à l'un des soussignés.

JAMES DICKSON,
JOHN RICKETSON,
EDWARD GREIVE.
Trois-Rivières, 5 mars 1837.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC CONTRE LE FEU.
ON prévient qu'il se tiendra une assemblée générale des actionnaires au bureau de la compagnie, dans la cité de Québec, le LUNDI 24 jour d'avril courant, à UNE heure de l'après-midi, conformément aux règlements de la compagnie.
Wm. HENDERSON, secrétaire.
Bureau d'Assurance de Québec, 4 avril 1837.

AVIS PUBLIC
Le prêteur des fief et seigneurie de Mont-Louis, ci-après désigné, situés, sis et étant dans le district inférieur de Gaspé, dans la province du Bas-Canada, a fait application à Sa Majesté, par pétition aux moyens de son excellence le gouverneur en chef, pour une commutation et exemption du droit de quit, du droit de relief et autres charges féodales dues à et être dues à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, sur ces certains fief et seigneurie de Mont-Louis, situés, sis et étant sur la rive sud du fleuve St-Laurent, dans le district inférieur de Gaspé, dans la dite province du Bas-Canada, la dite seigneurie contenant à peu près trois lieues de front sur le dit fleuve, sur trois lieues de profondeur, bordée au nord-est par l'Ance Pleureuse, et au sud-ouest par la Rivière à Pierre, avec les dépendances; et pour obtenir un nouveau octroi pour lui le soussigné, ses héritiers et ayant cause, des dits sous-désignés fief et seigneurie de Mont-Louis, pour être dorénavant tenus en franc et commun socage, en la même manière que les terres sont maintenant tenues en franc et commun socage, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre.

C'est pourquoi, toutes personnes qui ont ou peuvent avoir ou prétendent avoir aucun droit, intérêt, sûreté, charge ou empêchement, présents ou contingents, soit par hypothèque, générale ou spéciale, expresse ou implicite, sous aucun titre ou par aucun autre moyen quelconque, dans ou sur les terres comprises dans les sous-désignés fief et seigneurie, pour lesquels le soussigné, pour l'extinction des droits féodaux et seigneuriaux, ont été ainsi demandés, sont par le présent requies de signifier en écrit, d'hui en trois mois de calendrier, de la date des présentes, leur consentement ou refus de la résignation, nouvel octroi et changement de tenure des dites terres, et de la commutation, exemption et extinction des droits, dues et charges féodaux et seigneuriaux demandés comme susdit, et de déposer tel consentement ou refus, dans la dite période de calendrier mentionnée de trois mois de calendrier, au Bureau du conseil exécutif de cette province.

MATHEW BELL.
Trois-Rivières, 28 mars 1837. 39 d

GRAINES DE JARDIN FRAICHES.
Le soussigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de GRAINES DE JARDIN ET DE FLEURS ANGLAISES (PAR LA VOIE DE NEW-YORK) ET AMÉRICAINES, GARANTIES DU CRU DE 1836.

—Aussi—
Graines de Mil (timothy); trèfle rouge, blanc et cramoisi; luzerne, grande betterave (mange-wurzel), etc., etc., et quelques Racines bulbeuses.
J. J. SIMS,
Apothicaire-Droguiste,
Québec, 28 mars 1837.

EAU-DE-SOUDE (SODA-WATER.)
Les soussignés sont maintenant et seront continuuellement pourvus d'eau de soude d'une qualité supérieure, en bouteilles ou en fontaine.
Combinée avec le syrop concentré de saussurelle, l'eau de soude est non-seulement un breuvage agréable, mais une excellente médecine dans la dyspepsie et les affections scrofuleuses et cutanées.

MUSSON & SAVAGE.
Québec, 24 février 1837.

LE DIXIEME BAZAR ANNUEL,

POUR le soutien de l'ASYLE DES ORPHELINES (Female Orphan Asylum), sous le patronage de Son Excellence le comte de Gosford, aura lieu le MERCREDI 2 et le JEUDI 3 AVRIL.
Cette institution n'a jamais reçu aucune aide de la législature.

Les dames suivantes y tiendront des tables, et les personnes qui voudraient bien leur envoyer quelque chose, sont priées de le faire une semaine d'avance s'il est possible.

ME FREER, ME PYKE,
ME FORSYTH, pour ME W. SEWELL,
ME WALKER, ME STRANG,
ME GOBLY, MLE SCOTT,
ME MOUNTAIN, MLE TAILOR.
ME MONTZAMBERT, F. GODBY, secrétaire.
Québec, 6 février 1837.

BANQUE DE QUÉBEC.
ON prévient qu'en conformité des résolutions passées à l'assemblée générale des actionnaires tenue à cette Banque le 5 du courant, un livre sera ouvert à la Banque le LUNDI 5 du mois prochain, à l'effet de recevoir les souscriptions des actionnaires et autres personnes désirant prendre des actions, pour continuer les affaires de l'institution après le 1^{er} juin prochain.

Par ordre des directeurs, C. GETHINGS, faisant fonction de caissier.
Banque de Québec, 30 mars 1837.

AVIS.
LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC sera ouverte de ce jour aux heures suivantes: de deux heures jusqu'à sept heures P. M., du PREMIER AVRIL au PREMIER OCTOBRE, et depuis UNE heure jusqu'à SIX du PREMIER OCTOBRE au PREMIER AVRIL.
Par ordre des directeurs, F. H. ANDREWS, libraire.
25 février 1837.

AVIS.
TOUS ceux qui peuvent devoir à la succession de feu GEORGE VINE sont priés de liquider le montant dû par eux d'hui au 1^{er} mai prochain, faute de quoi il sera procédé contre eux en justice sans avis ultérieur.
JOSIAH HUNT, N. P.
Québec, 10 mars 1837.

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.
ON recevra des propositions pour la bâtisse d'un HANGAR en pierre à trois étages, sur la rue Saint-Paul, d'environ 95 pieds de long sur 40 de large. Pour plus amples informations s'adresser à: TRENAIN & MOIR, rue Saint-Jacques.
10 mars 1837.

AUX ARCHITECTES, MAITRES-MAÇONS, &c.
LE TERRAIN vacant à l'extrémité sud-ouest de la rue Saite-Ursule a été divisé en emplacements convenables aux personnes qui désiraient en acheter, aux prix de £155 à £365 chacun. Si on le demande, tout ou partie de l'argent pourra rester sur le fonds pendant nombre d'années.
—Aussi—
40 milliers de la meilleure brique à bâtir de Bridgewater. S'adresser à Mv. BELL.
Rue Saint-Pierre, 6 mars 1837.

ON DEMANDE DEUX MESUREURS ET INSPECTEURS DE BOIS, l'un pour le bois d'équarrissage et l'autre pour les mairiers et les douves. Il faudra qu'ils soient d'une moralité et d'une capacité reconnues.
ATKINSON, USBORNE & Co.
Québec, 20 janvier 1837.

LE soussigné d'abord nommé CURATEUR à JOHN STURRO, ci-devant de Saint-Nicolas dans le district de Québec, et dernièrement du township de Hull dans le district de Montréal, marchand de bois, comme absent de la province et débiteur en fait, avec autorisation de gérer les biens, effets et créances du dit John Sturro, et généralement de régler ses affaires, prie tous ceux qui doivent au dit John Sturro de payer le montant de leurs comptes au soussigné sans délai, et ceux à qui il est dû quelque chose par le dit John Sturro de présenter leurs comptes au bureau de M. WILLIAM RITCHIE & Co. à Montréal, ou de M. ALLAN GILMORE & Co. à Québec.
WILLIAM RITCHIE.
Montréal, 8 mars 1837.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES DU CANADA.
CAPITAL, — £150,000.
PRESIDENT: — JAMES BELL FORSYTH,
DIRECTEURS: — JAMES DEAN, JER. LEYCRAPF,
FRANÇOIS BUREAU, D. BURNES.
La compagnie sera prête à prendre des risques de mers après le 1^{er} avril prochain.
Par ordre, W. STEVENSON,
Québec, 10 février 1837.

BANQUE DE MONTRÉAL.
AVIS est donné par la présente annonce, qu'un DIVIDENDE et BONUS du surplus des profits de cette banque, qui peut être estimé, sans crainte, à pas moins de VINGT POUR CENT, ou un cinquième du capital, sera payable au bureau de cette institution, le ou après le premier jour de juin prochain.
Par ordre des directeurs, BENJAMIN HOLMES, caissier.
16 mars 1837.

BANQUE DE MONTRÉAL.
EN conformité avec les RÉSOLUTIONS adoptées à l'Assemblée générale des actionnaires, tenue au bureau de la banque en cette cité, le 21 novembre dernier, un LIVRE de SOUSCRIPTION sera ouvert au bureau susdit, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, sous la surveillance de syndes, aux fins de recevoir la signature des présents actionnaires aux articles d'association ou acte d'arrangement, qui pourvoit à la continuation des affaires de cette banque après le premier jour de juin prochain, la charte existante sera expirée; le dit livre de souscription restera ouvert jusqu'au dix AVRIL, et il sera alors fermé.

—E-T—
Il est de plus donné avis, que MARDI, le ONZIÈME jour d'AVRIL, des LIVRES seront ouverts simultanément au bureau de cette banque en cette cité et dans la cité de Québec, pour recevoir les souscriptions pour DEUX CENT CINQUANTE MILLE LOUIS de capital additionnel ou pour CINQ MILLE nouvelles actions de CINQUANTE LOUIS chacune; et à la MILLE de ces actions réserves pour Québec.
Un dépôt de dix pour cent ou cinq louis par action devra être payé en souscrivant, et le premier versement de quinze pour cent, ou sept louis dix centimes par action devra être payé le ou avant le quinzième jour de mai prochain. On ne permettra à aucune personne ou société de souscrire plus de cinquante actions en son ou en leurs noms respectivement, pendant les trois premiers jours que le livre sera ouvert.

S'il y avait plus de souscriptions que pour les cinq mille actions, les syndes auront le droit de faire une réduction au prorata de chaque souscription pour plus de dix actions, en ce cas le dépôt sur telle action ou actions sera remis aux souscripteurs.
Les souscripteurs qui payeront immédiatement le montant de leurs actions avant le premier jour de juin prochain, auront droit au dit intérêt sur toute la somme versée.
Par ordre, BENJ. HOLMES, caissier.
Montréal, 16 mars 1837.

N. B. — Comme il est en contemplation de faire rentrer les fonds souscrits par nouvelles actions dans le cours de la première année, pour compléter les CINQ CENT MILLE LOUIS, la banque croit devoir donner cet avis, et les directeurs se réservent le droit d'accepter les versements en telle manière et temps qu'ils jugeront convenable pour l'intérêt de la banque, ils donneront trente jours d'avis pour chaque versement.

A VENDRE,
UNE TERRE située en la paroisse de Ste-Foi, de 90 arpents en superficie, ou environ, appartenant ci-devant à la veuve et aux héritiers de feu sieur CHARLES MARIE. Il y a plusieurs bâtiments sur cette terre, tels qu'une maison, une autre pour un fermier, une grande laiterie et une grange en bon ordre. Il s'y trouve en outre un ruisseau assez fort pour faire marcher un moulin à scie, (ce ruisseau est toujours abondamment pourvu d'eau) ainsi que d'excellent bois de chauffage et pour clôtures. Cette terre est à six milles de la ville.
Pour plus amples détails s'adresser au révérend E. W. SEWELL, rue Ste-Ursule, Haute-ville de Québec.
R.-G. BELLEAU, N. P.
Québec, 29 mars 1837.

A VENDRE,
LA superbe MAISON située en la paroisse de Batican, appartenant à M. Jérémie Marchand, et un superbe emplacement propre à bâtir des quais pour le commerce des steamboats.
S'adresser sur les lieux.
JÉRÉMIE MARCHAND.
27 mars 1837. 13 s

A LOUER,
DEUX excellentes MAISONS de BRICKS situées en la Haute-ville, rue Ste-Geneviève, appartenantes à Wm. F. S. SCOTT, écuier. L'une est occupée maintenant par H. P. BERTON, écuier, et l'autre par monsieur le Capt. TEMPLE, avec remises, hangars et autres dépendances.
S'adresser à LOUIS PANET, notaire.
Québec, 16 mars 1837. u d

A LOUER,
DU 1^{er} MAI PROCHAIN, UNE jolie habitation à Mount-Pleasant, appartenant à la succession de feu M. FARR, major de ville. La maison contient cinq bonnes chambres, appartements pour les domestiques et de bonnes caves; il y a un jardin et une écurie. S'adresser à JOSIAH HUNT, Ec. N. P., Basse-ville.
Québec, 10 mars 1837.

A LOUER,
DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA MAISON et JARDIN appartenant à un soussigné, située vis-à-vis les casernes de l'Artillerie. Il y a une très-bonne cave, avec un puits d'eau de source.
—Aussi—
LA MAISON et dépendances rue Carleton, bien adaptée pour un magasin d'épicerie, et qui est occupée comme cabaret et magasin d'épicerie depuis quelques années.
S'adresser à R. SYMES, rue du Palais.
1^{er} mars 1837.

A LOUER,
DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA MAISON à deux étages, marché de la Basse-ville, appartenant à dame veuve BRENEAU, et occupée depuis plusieurs années par M. Etienne Carrier, comme auberge, à quoi elle est très-propre. S'adresser à AUGUSTIN AMIOT, Basse-ville.
Québec, 28 février 1837. u d

AUX CAPITALISTES.
CETTE superbe et grande MAISON neuve parfaitement finie, appartenant au soussigné, située au coin de la route du premier rang des concessions de St-Michel, près du bout de chemin, ayant vue sur le fleuve Saint-Laurent, avec dépendances spacieuses y compris un beau et grand jardin; cet établissement serait très-convenable pour une famille et principalement pour un marchand ou un hôtelier. — Aussi, un morceau de TERRE près de la maison, lequel pourrait servir de prairie ou pour pacager quelques animaux.
SIMON PELLERIN.
27 février 1837. 2 m o w

AVIS
LOUER, pour une ou plusieurs années, le grand MOULIN à FARINE de Jacques Cartier, maintenant en ses mouvements en bon état de réparation, ayant quatre moulages, bluteaux anglais et français, et les meilleures machines pour nettoyer le blé.
—Aussi—
Le MOULIN BANAL au même lieu avec deux moulages et bluteaux convenables. Il en sera livré possession le 1^{er} avril prochain. S'adresser à G. W. ALLSOPP, Cap-Santé, 14 février 1837. Cap-Santé.

A VENDRE OU A LOUER,
UNE grande MAISON en pierre à deux étages, avec caves dessous, ayant plus de 62 pieds de front sur la rue du Saut-au-Matelot, et une entrée de 22 pieds de largeur du côté de la rue St-Pierre. Le bas est maintenant occupé comme magasin et habitation par M. Moore frères, et le haut comme habitation par M. McLellan. Les deux parties seront louées ensemble ou séparément, ou le tout sera vendu à des conditions raisonnables.
RODGER, DEAN & Co., rue Saint-Jacques, Basse-ville.
14 février 1837.

A LOUER,
LA MAISON en pierre à deux étages, n^o 27, rue Saint-Jean, à présent occupée par M. DAYSLAD, horloger, avec la forge et la boutique de carrossier derrière la maison. S'adresser à C. HOFFMAN.
Québec 10 février 1837.

A LOUER,
DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA MAISON avec un GRAND JARDIN qui appartenait au feu sergent de ville KESSEL, située sur le chemin de Lorette. à environ un mille de la ville. Elle vient de subir des réparations complètes, et conviendrait à une famille respectable. Pour plus amples informations s'adresser à M. JOHN LILL, sur les lieux, ou à M. WILLIAM RIDLEY, chez M. James CLEARHUE, en dehors de la porte du Palais.
Québec, 9 février 1837. 2 w u d

A LOUER,
DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LA FERME, MAISON et dépendances appartenant aux héritiers STEWART, situées à la Canardière, sur la route de Beauport. S'adresser au juge PANET, ou au soussigné. E. B. LINDSAY.
3 février 1837. u d

A LOUER,
UNE MAISON rue Sainte-Anne, Haute-ville, présentement occupée par M. Charles Faguet, et R.-G. Belleau, écuier, notaire; avec écuries neuves complètes, contenant huit places pour chevaux; une cour vaste, planchée en mairiers de 35 pouces, un hangar au-dessus des écuries, une remise &c. &c., propre pour un écurier ou un marchand en gros. S'adresser à JEAN-BRE. LAVIOLETTE, aubergiste, marché de la Basse-ville.
Québec, 2 février 1837. u d

A VENDRE OU A LOUER,
UNE superbe TERRE, située à Valcartier, de 400 arpents en superficie, avec MAISON, GRANGE, et autres dépendances nécessaires. S'adresser au propriétaire soussigné, rue St-Joseph, n^o 11. SOPHIE PLANTÉ.
Québec, 10 février 1837.

A LOUER,
DU 1^{er} MAI PROCHAIN, UN grand HANGAR en bois, rue Saint-Paul, appartenant à la succession de William Budden, écuier, et occupé maintenant par H. Dubord, écuier. S'adresser à J. M. FRASER & Co.
Québec, 27 mars 1837.

A VENDRE, ensemble ou séparément, deux EMPLACEMENTS situés en cette Haute-ville de Québec, rue du Palais, contenant chacun vingt deux pieds et six pouces de front sur la dite rue, sur cent cinquante sept pieds de profondeur, bornés au sud par Wm. Wilson, écuier, et au nord par M. McGregor, avec les mesures des deux maisons incendiées l'été dernier. L'un des dits emplacements appartient à Thos. C. AYLWIN, écuier, et l'autre à la dite Dame MCGREGOR. Pour plus amples informations s'adresser à ROBERT SYMES, écuier, ou à LOUIS PANET, notaire.
Québec, 24 mars 1837. u d

A VENDRE, tel qu'il se trouve maintenant, avec le site et le terrain, sur lequel il est construit, contenant cinq arpents en superficie. Il est à deux lieues du village de Lorette, et cinq lieues de Québec. S'adresser à A. STUART, écuier, ou à NEILSON, propriétaires.
Québec, 8 mars 1837.

LA FERME du Soussigné au Carouge, à moins de deux lieues de la ville. On pourra avoir partie des animaux et ustensiles avec la ferme. Il sera exigé de bonnes recommandations et des cautionnements recevables.
JOHN NEILSON.
Québec, 8 mars 1837.

A LOUER,
DU 1^{er} MAI PROCHAIN, LAUBERGE à présent occupée par M. GINGRAS, au Carouge. S'adresser à ATKINSON, USBORNE & Co.
30 janvier 1837.

QUAL HANGARDS ET MAISONS
A LOUER,
LA moitié Nord du QUAI d'IRVINE, bien adaptée pour le commerce des planches et du charbon. Le HANGAR à trois étages: il n'y a point de meilleur à Québec pour les grains et farines. Le New CUSTOMHOUSE HOTEL, avec les grandes galeries en arrière. Le PRYORIT LIX et plusieurs grandes caves. Le tout sera loué ensemble ou séparément à la convenance des locataires. Il en sera livré possession le 1^{er} mai; mais si on le désire, on pourra avoir le hangard plus tôt. S'adresser à GIBB & SHAW.
Basse-ville, 17 février 1837.

A LOUER,
ET EN DONNER POSSESSION LE 1^{er} MAI, LA MAISON spacieuse et commode, et LA MAISON commode, et dépendances, rue Saite-Ursule, n^o 15, appartenant au soussigné, dernièrement occupé par le révérendissime lord évêque de Québec, et ayant une excellente écurie et remise en pierre. La maison et ses dépendances sont en bon état, et le tout est très-bien adapté pour une famille nombreuse.
NOAH FREER.
Québec, 24 janvier 1837.

A VENDRE OU A LOUER,
POUR PLUSIEURS ANNÉES, LA MAISON et autres bâtiments et les JARDINS appartenant ci-devant au juge PYKE, situés près des églises de la Trinité et de Saint-Jacques, Haute-ville; cette propriété fait face aux rues Saint-Stanislas, Sainte-Angèle et de Ste-Hélène, et contient assez de terrain pour y bâtir six bonnes maisons.
S'adresser à JOHN NEILSON, rue de la Montagne, n^o 14.
Québec, 25 janvier 1837.

A LOUER,
POUR PLUSIEURS ANNÉES, LA MAISON, JARDIN et TERRAINS ci-devant appartenant à M. OSBORNE, joignant la terre du soussigné au Carouge. L'exploitation au midi, la situation abritée de l'endroit, et le peu de distance de la ville et des anses, le rendent convenable à un pépiniériste ou à un jardinier qui cultiverait pour vendre sur le marché. Il y a environ douze arpents de défriérés, et l'on pourra prendre du bois sur la terre pour son propre usage. S'adresser à JOHN NEILSON, rue de la Montagne, n^o 14.
Québec, 25 janvier 1837.

A LOUER,
CETTE belle MAISON à deux étages, avec étables et un grand jardin, sur le chemin de Saint-Louis, la première après Clapham-Terrace. Il en sera donné possession le 1^{er} mai prochain. S'adresser à ARCHIBALD CAMPBELL, ou à C. S. BOURNELL.
Québec, 18 janvier 1837.

A LOUER,
AVEC possession livrée le 1^{er} mai prochain, cette grande MAISON à trois étages, rue Sainte-Anne, n^o 24, appartenant à K. C. Chandler, écuier, et occupée maintenant par Mme Hoogs, comme maison de pension, à quoi elle est très-propre, ayant une grande cour, bonne écurie pour quatre chevaux, remise, etc., une cave excellente, avec une cuisine et une pompe dans la cave. Cette maison est dans une très-belle situation, ayant vue sur la rivière Saint-Charles. La proximité de l'Esplanade, et sa centralité la recommandent aussi comme habitation. S'adresser sur les lieux, ou à THOMAS TRIGGE, écuier.
Québec, 18 janvier 1837.

A LOUER, avec possession immédiate ou au mois de mai prochain: Les appartements spacieux et superbement finis, au-dessus de l'apothicaire de Beetz & Urquhart, rue St-Jean, convenables pour une grande famille. Les dépendances sont saines et commodes, y ayant un bon hangar et autres bâtiments, avec l'usage d'un puits dont l'eau est aussi bonne qu'il s'en trouve à Québec. S'adresser à BEGG & URQUHART.
Québec, 9 janvier 1837.

A LOUER, avec possession immédiate ou au mois de mai prochain: UNE superbe TERRE située à la Petite Rivière St-Charles, contenant environ 150 arpents en superficie, avec maison et grange en bon ordre, de plus une terre à bois située en la paroisse Saint-Ambroise, d'un arpent de front sur 50 de profondeur. Le tout appartenant à madame veuve ESTÈRE DIXON. On donnera des sûretés propres à satisfaire les plus difficiles. S'adresser à LOUIS PANET, notaire.
Québec, 5 septembre 1836. 2 w—s u

EN VENTE AU PRIX COURANT.
Le soussigné offre tout son grand et précieux assortiment de marchandises de fonds et de goût au PRIX COURANT, et beaucoup d'articles bien au-dessus du prix courant, le tout devant être vendu d'ici au 1^{er} mai. S'il était fait une offre raisonnable pour le fonds entier, l'acheteur pourrait louer le local, et obtiendrait des acités pour le paiement.
J. MACNIDER.
10 février 1837.

N. B. Toutes dettes et obligations dues à la ci-devant société de JOHN MACNIDER & CO. qui n'auront pas été payées d'ici au 30 AVRIL prochain, seront vendues à l'encan, pour satisfaire aux demandes contre la dite société.